

DÉPARTEMENT GARD
ARRONDISSEMENT LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal
11

Nombre de conseillers en exercice
10

Convocation : 14 Janvier 2019

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 17 JANVIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept du mois de Janvier à dix-huit heures trente minutes, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de RIFKIN Sonia, Maire

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames RIFKIN Sonia, GREVE Béatrice, BLANC Danielle

Messieurs : REMEZY Gérard, CORBEL Frédéric, ZANINI Mario, LEIGNEL Jean Marie

Absents : CAMPOS Yvan, ANDRIEU Véronique, WALKER Maurice (procuration WALKER donnée à GREVE Béatrice)

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur CORBEL Frédéric est élu secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion, approbation du procès-verbal de la réunion du 20 Décembre 2018, les membres du Conseil signent le registre.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

En préambule, Mme le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour. L'ensemble des membres présents approuvent.

Délibération N°01/2019
Sollicitation d'une subvention au titre des Amendes de Police

Mme le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est possible de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour financer un ouvrage d'art indispensable au projet d'aménagement de la RD35, ouvrage qui échappe par ailleurs aux autres sources de subventionnement possible.

En effet, un mur de soutènement est nécessaire devant la Mairie pour permettre un élargissement de chaussée et la création de places de stationnement supplémentaires, dans la deuxième tranche de travaux qui se dérouleront au cours du dernier trimestre de l'année.

Pour mémoire, le montant des travaux de cette seconde tranche, qui va du carrefour de la rue Antoine Astruc à la sortie du village côté Quissac s'élèvera à 494.000 €, dont 60.000€ exclusivement consacrés au mur de soutènement.

A l'unanimité les membres du conseil municipal encouragent et autorisent Mme le Maire à solliciter cette source de subvention afin que la commune puisse bénéficier de subventions dans le cadre des amendes de police pour le projet d'aménagement de la RD35.

Délibération N°02/2019
DECISION MODIFICATIVE au Budget Assainissement

Remboursement d'un trop perçu à l'Agence de l'Eau :

Dans le cadre du chantier de l'assainissement collectif, nous avons été subventionnés en partie par l'Agence de l'Eau. Par suite d'une erreur de calcul de leur part, nous avons perçu un montant de subvention supérieur à ce qui nous était dû. Après analyse, il est normal que la commune restitue le trop perçu, cela ne remettant pas en cause le financement du projet ni l'équilibre du budget assainissement.

Ce remboursement sera effectué en deux fois à la demande de la municipalité et débutera par un premier versement de 21121€ en Février 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à procéder au remboursement.

Questions Diverses :

- **Enfouissement des réseaux aériens :**

Comme déjà annoncé, l'enfouissement des réseaux aériens d'électricité et Télécom va se poursuivre en ce début d'année, avant les travaux d'aménagement de la RD35. Il sera judicieux d'organiser une réunion de concertation entre les entreprises chargées des travaux d'enfouissement et d'aménagement afin d'anticiper les emplacements futurs des réverbères, par exemple, et d'éviter les gaspillages inutiles.

- **Aménagement de la RD 35 :**

Une première réunion de coordination des entreprises se déroulera en Mairie le vendredi 18 Janvier à 14h en présence du Maître d'œuvre pour faire le point sur l'organisation de chantier à mettre en place et programmer la réunion publique de présentation. Pour mémoire, la première tranche des travaux devrait s'étaler sur 4 ou 5 mois, doit coûter 431.320€ HT, et est subventionné à hauteur de 46% par le département. L'état et la région ont été sollicités, les montants de subvention ne sont pas connues à ce jour. Cette première tranche sera réalisée en auto financement sans recours à l'emprunt.

Pour que l'articulation des tranches puisse se dérouler comme programmé, il faudra impérativement que la première tranche soit totalement achevée et soldée, y compris en facturation, pour la fin du mois de juin 2019. Sinon, la réalisation de la deuxième tranche devra être reporté au 1^{er} trimestre 2020.

- Adresse postale du nouveau lotissement :

Afin d'éviter les erreurs de délivrance de courrier par la POSTE dans le nouveau lotissement où il peut y avoir confusion d'adresses postales avec le lotissement des Galinettes pré-existant, le conseil municipal décide de baptiser la voirie du nom de « Chemin des Romarins » et de numéroter les parcelles de 11 à 18.

Les propriétaires des parcelles, ainsi que les services de la Poste seront avisés de leur nouvelle adresse postale et les plaques de numéro seront fournis par la commune.

- Dépôt sauvage de déchets amiantés :

Une association de protection de la Nature a adressé un courrier en Mairie pour attirer notre attention sur un dépôt sauvage de déchets amiantés sur le territoire de la commune, sur sa dangerosité, et pour nous demander quelles mesures nous comptions prendre pour le faire disparaître. Après examen, il s'avère que ce dépôt sauvage, inacceptable, a été fait dans une propriété privée, en bordure de route, et non pas sur un terrain communal. Il ne nous appartient donc pas d'intervenir chez un particulier. Un contact téléphonique avec le responsable de l'association a été effectué pour l'informer de la situation.

Ces incivilités, irresponsables et lâches, sont inadmissibles et doivent être dénoncées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.



The image shows several handwritten signatures in black ink. One signature on the left includes the name 'WALKER' written above it. The signatures are scattered across the lower half of the page.